



Belvaux/Sanem, le 16 avril 2025

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre ayant dans ses attributions l'Environnement en date du 10 avril 2025, réf N° **I/25/0076**, la société

### FAMAPLAST SA

a eu l'autorisation **pour la cessation – fabrication et dépôt plastique, compresseurs, ateliers travail de bois et de métaux, laboratoires, transformateurs et production de froid à Soleuvre, rue de Sanem, 40.**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **16 avril 2025 au 26 mai 2025 inclus.**

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,  
**Pour la secrétaire empêchée,**  
la secrétaire adjointe  
Tamara Duschène  
Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,  
la bourgmestre,

Pour la Bourgmestre empêchée,

Simone Asselborn-Bintz

Nathalie Morgenthaler, échevine